



**COMMUNIQUÉ**

Genève, le 22 septembre 2022

---

## Oui, l'aviation de demain est compatible avec les objectifs climatiques

**Par l'innovation technologique et les mécanismes de compensation carbone, l'aviation se donne les moyens de contribuer pleinement à l'objectif zéro émission nette d'ici 2050.**

Dans leur article du 19 septembre 2022 intitulé « L'aviation 100% verte est-elle un miroir aux alouettes ? », la *Tribune de Genève* et le *24 heures* dressent un tableau peu reluisant de l'avenir du secteur, plaidant même pour l'interdiction des vols court-courriers, voire des moyen-courriers (!). Ce discours dogmatique se doit d'être contredit.

En premier lieu, AERIA+ tient à préciser que contrairement à ce qu'affirme M. Muller dans cet article, seul 10% des émissions totales de CO<sub>2</sub> produites sur le territoire helvétique sont imputables aux vols internationaux au départ de la Suisse selon l'OFAC. Le chiffre de 27% avancé dans l'article correspond quant à lui au pourcentage des émissions de CO<sub>2</sub> résultant de la consommation de carburants embarqués en Suisse pour les vols internationaux par rapport à la quantité totale de carburants vendue en Suisse<sup>1</sup>. Rappelons également que toujours selon l'OFAC, le transport aérien mondial n'est responsable que de 2 à 2,5% des émissions anthropogènes de CO<sub>2</sub> d'origine fossile.

Les innovations technologiques, au premier rang desquelles se trouve le développement des biocarburants capables de capter du carbone au cours de leur cycle de production, sont prometteuses. Des objectifs clairs en la matière ont par ailleurs été fixés dans la nouvelle mouture de la révision de la loi sur le CO<sub>2</sub> présentée le 16 septembre 2022.

M. Erik Simonin, secrétaire général d'AERIA+, précise encore : « Le secteur aérien s'engage également par le biais des mécanismes de compensation carbone : l'aéroport international de Genève compense par exemple depuis 2017 l'intégralité de ses propres émissions de CO<sub>2</sub>. De nombreuses compagnies aériennes offrent également à leurs clients la possibilité de compenser les émissions émises par leur vol lors de l'achat d'un billet. »

La solution avancée dans l'article en question, à savoir des interdictions de vols, est par conséquent complètement hors de propos. La voie punitive a par ailleurs été clairement écartée par le rejet dans les urnes de la loi sur le CO<sub>2</sub> : la nouvelle copie présentée par le Conseil fédéral abandonne en effet toute forme de taxe supplémentaire et repose sur une logique incitative. Les court-courriers jouent un rôle prépondérant dans les liaisons internationales en permettant de rejoindre les principaux *hubs* européens et offrent aux utilisateurs – en particulier aux entreprises – un transport rapide et efficace vers un réseau étendu.

---

<sup>1</sup> OFAC, « Les émissions de CO<sub>2</sub> du transport aérien – Notions de base et chiffres », 2020



L'Association économique romande pour une infrastructure aéroportuaire performante (AERIA+) a pour but de promouvoir et de défendre la présence d'une infrastructure aéroportuaire performante dans l'intérêt de l'économie romande. Les membres d'AERIA+ sont des entreprises, des organisations et des personnes physiques qui bénéficient de la qualité de cette infrastructure aéroportuaire. AERIA+ s'engage notamment afin qu'à l'avenir de telles approximations fallacieuses soient systématiquement corrigées.

\*\*\*

**Plus d'informations sur AERIA+ :** [www.aeria.ch](http://www.aeria.ch)

**Contact pour les médias :**

Erik Simonin  
Secrétaire général  
+41 22 819 91 59  
[contact@eria.ch](mailto:contact@eria.ch)